

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 288

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 39

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« d'un »,

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.